

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2024.039

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2024

En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 0
Votants : 13

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY
Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON
Bénédicte, THOMAS Corinne, TOUZERY Jean-Pierre.

Absents avec procuration : /

Objet:
Accueil
périscolaire -
Règlement
intérieur

Absente excusée : SENOTIER Sandrine

Absent non excusé : /

Secrétaire : CHAPUIS Philippe

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement
pour la garderie périscolaire, applicable à compter de la rentrée scolaire
de septembre 2024.

Des horaires ont été modifiés suite à la modification des horaires des
écoles.

Pour les activités, des associations et intervenants seront contactés pour
pouvoir proposer des animations au cours de l'année.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le règlement intérieur de la garderie périscolaire applicable à
compter de la rentrée scolaire de septembre 2024.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 26 juin 2024

le Maire, Christian DELESGUES



le Secrétaire, M. CHAPUIS Philippe

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe Chapis', is written over the text of the secretary's name.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 28 juin 2024